

RÈGLEMENT D'EXAMEN Baccalauréat Professionnel TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public
--	--

Épreuves	Unité	Coef	Mode
E.1 : Épreuve scientifique		3	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF
E.2 : Épreuve d'analyse et de préparation		5	
Sous-épreuve E21 : Analyse scientifique et technique d'une installation	U.21	3	Ponctuel écrit
Sous-épreuve E22 : Préparation d'une réalisation	U.22	2	Ponctuel écrit
E.3 : Épreuve de réalisation, mise en service, contrôle		9	
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF
Sous-épreuve E32 : Implantation, réalisation	U.32	4	CCF
Sous-épreuve E33 : Mise en service, réglage et contrôle	U.33	1	CCF
Sous-épreuve E34 : Economie – Gestion	U.34	1	Ponctuel écrit
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé environnement	U.35	1	Ponctuel écrit
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5	
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit
Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF
Épreuve facultative (2) Langue vivante	UF.1		Ponctuel oral

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.